

Communiqué de Presse

Paris, le 21 avril 2011

Attractivité des Métiers :

Les entreprises françaises des viandes recrutent !

Depuis plusieurs années, les entreprises françaises des viandes ont préservé l'emploi, malgré la concentration dans le secteur et la concurrence étrangère accrue. L'industrie des viandes, qui transforme et commercialise les viandes bovines, porcines et ovines sous toutes leurs formes, reste parmi les premiers employeurs de l'industrie agroalimentaire avec 45 000 emplois. Pyramide des âges oblige, elle pourrait embaucher 10 000 personnes d'ici 10 ans*.

Aucun robot ne peut remplacer l'œil et la main de la femme et de l'homme dans de nombreux métiers : Achats, Production, Contrôle Qualité, Sécurité alimentaire, Environnement, Ventes... Dans chaque emploi, c'est un véritable savoir-faire qui est mobilisé pour nourrir les consommateurs. Et chaque année, ce sont plus de 200 nouveaux produits qui sont proposés aux menus des français.

Opération de printemps : séduire les jeunes

Alors qu'au printemps, nombre de collégiens et lycéens opèrent leurs choix d'orientation, le SNIV-SNCP développe pour le compte des entreprises françaises des viandes des journées « Portes ouvertes » comme celles qui se sont tenues chez Elivia à Saint-Sylvain d'Anjou accueillant les écoles d'Angers et de sa région à l'occasion de la 1^{ère} Semaine de l'Industrie. Le SNIV-SNCP a également mis en place des partenariats d'échange avec les revues :

- *Imagine ton futur*, diffusé à l'ensemble des enseignants en charge de la pédagogie sur les métiers au sein des collèges et lycées,
- *Le Lycéen*, diffusé à 200 000 exemplaires, à l'appui d'une campagne d'affichage et d'une campagne radio sur NRJ.

L'industrie des viandes : à la pointe de l'insertion professionnelle

Le secteur des entreprises françaises des viandes consacre chaque année 15 millions d'€ à la formation professionnelle. Il a été le tout premier secteur à tester un schéma d'intégration dans les métiers de la production pour des **jeunes candidats en recherche d'emploi, étudiants ou intérimaires quel que soit leur niveau de qualification initial ou leur métier d'origine** **.

Ainsi, dès 2008 le SNIV-SNCP a signé une convention de partenariat avec l'IFRIA Bretagne (association paritaire de l'industrie agro-alimentaire en charge du développement de l'apprentissage), mettant en oeuvre une expérimentation de trois années, aujourd'hui finalisée et réussie : 70% des candidats formés à l'issue d'un contrat de professionnalisation d'une durée de 6 mois ont été recrutés !

Une preuve par l'exemple que l'insertion réussie ne réside pas tant dans la nature juridique de la formation (apprentissage et contrat de professionnalisation) que dans l'accompagnement du salarié tout au long de son parcours d'apprentissage d'un nouveau métier. La clé de la réussite de cette démarche initiée par les entreprises françaises des viandes réside dans les moyens mis en œuvre pour **accompagner le salarié** et la mise en perspective de la formation dans la **stratégie de l'entreprise**.

Perspectives d'évolution et parcours professionnel

À l'issue de la formation rémunérée de 6 mois (jusqu'à 30% au dessus de la législation en vigueur pour un contrat de professionnalisation), le salarié formé bénéficie d'un **passport formation** qui valorise l'expérience professionnelle, les certificats et diplômes ainsi que les capacités acquises par la formation initiale et continue.

Le salarié peut ensuite faire valider sa formation et son expérience professionnelle par un **Certificat de Qualification Professionnelle** délivré par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la branche.

D'autres formations permettent aux employés d'accéder aux fonctions de chef d'équipe grâce à des cycles de **formation en management**.

[Bon à savoir ! la rémunération moyenne annuelle des employés des entreprises françaises des viandes est de 25 000 € (vs Smic 16 400 €). 70 % des entreprises ont un accord d'intéressement et 75% un accord de participation].

« *Le savoir-faire et la qualification des femmes et des hommes de l'industrie des viandes sont la meilleure garantie pour l'avenir. Accompagner l'intégration des jeunes pour une embauche réussie et former tout au long d'une carrière est devenu un axe stratégique fort pour un secteur qui évolue toujours plus pour s'adapter aux marchés. Au moment même où la filière viande française se trouve face à une étape décisive pour sa compétitivité, nous n'existerions plus si nous n'innovions pas en permanence* », a déclaré Jean-Paul Bigard, Président du SNIV-SNCP.

(*) Pour en savoir plus : Rubrique Ressources Humaines s/ www.snivsncp.fr

(**) Toute personne intéressée par le secteur des viandes – candidat en recherche d'emploi, étudiant ou intérimaire, contactez les entreprises des viandes de votre région – cf [liste](#) sur le [site du SNIV-SNCP](#).

Contact : SNIV-SNCP

Saphia Benihaddadene & François Cassagnol,

Tél. : 01 53 02 40 20 – 06 83 90 67 05

Le SNIV-SNCP regroupe les entreprises industrielles françaises, grandes et petites, du secteur de la viande bovine, ovine et porcine. Il exerce la mission de représentant et de porte-parole de ces industries et intervient comme force de propositions. Les chiffres clés du SNIV-SNCP (2009) : · 80 adhérents, 140 établissements industriels · 10,4 milliards d'euros de CA · 3,28 millions de tonnes de viande bovine, porcine et ovine · 96% des abattages français de porcs, 70 % des abattages français de gros bovins, 80 % de la production nationale de viande hachée, 92 % des exportations françaises de viande bovine et porcine fraîches et congelées.

Les entreprises françaises des **viandes** SNIV - SNCP **recrutent !**

Le secteur des viandes c'est...
45 000 emplois en France dans les métiers de Achats, Production, Vétérinaire, Qualité, Sécurité alimentaire, Environnement, Commercial.

Votre PASSEPORT Formation !
Chaque jeune entrant dans l'industrie des viandes reçoit, à l'issue d'un programme d'accompagnement et d'un parcours de 6 mois de formation, le « Passeport d'Opérateur Qualifié de Production » délivré par le SNIV-SNCP, le syndicat national des entreprises françaises des viandes.
Rens. : www.snivsncp.fr
Contact : francois.cassagnol@snivsncp.fr

Quiz ANNIVERSAIRE :
1/ Quel âge a le steak haché ?
2/ Que contient le steak haché ?
2/ Qu'y a-t-il de bon dans le steak haché ?
4/ Le steak haché est-il un aliment gras ?

Le SNIV-SNCP regroupe les entreprises industrielles françaises, grandes et petites, du secteur de la viande bovine, ovine et porcine. Il exerce la mission de représentant et de porte-parole de ces industries et intervient comme force de propositions. Les chiffres clés du SNIV-SNCP : · 80 adhérents, 140 établissements industriels · 10,4 milliards d'euros de CA · 3,28 millions de tonnes de viande bovine, porcine et ovine · 96% des abattages français de porcs, 70 % des abattages français de gros bovins, 80 % de la production nationale de viande hachée, 92 % des exportations françaises de viande bovine et porcine fraîches et congelées.